

PRO - JUSTITIA .-

=====

Ruhengeri



9484

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION . -

=====

L'an mil neuf cent cinquante trois, le dix-septième jour du mois d'avril, Nous NEVEJANS Daniel, Officier de Police Judiciaire à compétence générale, en Territoire de Ruhengeri, Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale, saisi le nommé N Y A R U B G A, fils de Zikama et de Nyirarenzi, originaire du Territoire de Ruhengeri, chefferie du Rwankeri, sous-chefferie Ruzindana, colline Makingo, y résidant, inculpé de vol qualifié, condamné par décret le 13 février 1953 Par le Tribunal de Résidence du Ruanda à un an et six mois de servitude pénale.-

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,-

D . NEVEJANS.-



Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°
Antwoord op nr

du 19
van

..... ANNEXE
..... Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

..... , le
den